

PROCÈS-VERBAL CONSTATANT L'ÉTAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Cimetière CIMETIÈRE COMMUNAL N° concession F' 8 Emplacement ALLÉE F'-0008 Dimensions 2.00

Benoît GUIOST

Maire

71 Place du Général de Gaulle 59144 GOMMEGNIES

Aujourd'hui, le 30 avril 2025 à 9 heures 00,

Nous soussignés, M. GUIOST Benoît, Maire de GOMMEGNIES,

Conformément aux dispositions de l'article L2213-17 du code général des collectivités territoriales et de la publication de notre avis en date du 30 mars 2025,

Considérant qu'il est de notoriété publique que la parcelle de terrain située dans le cimetière communal, ALLÉE F'-0008 a été accordée depuis plus de trente ans à M. CARLIER Zéphire,

Considérant que la dernière inhumation faite dans ce terrain a été effectuée il y a plus de dix ans,

Nous sommes transportés, accompagnés de M. HONORE Maxime, Élu délégué sur les lieux devant la tombe élevée à l'endroit sus-désigné afin de constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession.

Aucun représentant n'étant présent malgré la publication de notre avis, nous avons procédé aux constatations suivantes :

Dans la concession, située comme il est dit ci-dessus, a été inhumé : M. CARLIER Zéphire. Cette concession se trouve dans l'état ci-dessous décrit :

État d'abandon manifeste. Diverses fissures sur la pierre tombale et la stèle avec risque de chute. Fissure importante située du milieu-gauche vers le bas de la pierre tombale avec risque de séparation totale des deux morceaux.

Inscriptions: « A LA MEMOIRE DE SOPHIE DURIEUX NEE LE 29 JANVIER 1831 DECEDEE LE 4 MAI 1903; ZEPHIRE CARLIER NE LE 13 SEPTEMBRE 1861 DECEDE LE 8 JANVIER 1936; CONCESSION A PERPETUITE ».

Ces constatations établissent nettement que ladite concession n'est plus l'objet d'aucun entretien et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L2213-17 du code général des collectivités. De tout quoi nous avons dressé le présent procès-verbal accepté.

L'élu délégué,

Maxime HONORE, Adjoint au cadre de vie. DE GOMME ON THE SECOND A MORD A MORD

Fait et clos, le 30 avril 2025.

Le Maire,

Benoît GUIOST.